

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL MERCREDI 29 AVRIL 2026

Liste des délibérations examinées

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-six sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/04/2026

Conseillers en exercice : 29 – présents : 26 – votants : 29

PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - M. Christian CONSTANTY - Mme Françoise CADON - M. Alain BRIEU – Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK - M. Nicolas LESUR - M. Dominique BASTIER – M. Jean-Bernard MARTIN - M. Frédéric TROLONGE - M. Frank PONS – Mme Aline LAÏNÉ- Mme Martine SIMERMAN

PROCURATIONS : Mme Christine CARON à Mme Christine LAFON-GILLET - Mme Aurélie MARTINEZ à Mme Stéphanie HERIGNY – Mme Géraldine JOLY à Mme Aline LAÏNÉ

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Mme Christelle DAUBRESSE est nommée secrétaire de séance.

N° DELIBERATION	LIBELLE	VOTE
	Installation d'un conseiller municipal	Prend acte
28_20260429	Désignation d'un nouveau membre au C.C.A.S.	Unanimité
29_20260429	Désignation d'un nouveau membre dans les commissions municipales	Unanimité
	Ms BASTIER. PONS. MARTIN. TROLONGE et Mmes LAINÉ et SIMERMAN quittent le conseil municipal	
30_20260429	Vote des taux d'imposition 2026	Unanimité
31_20260429	Règlement budgétaire et financier	Unanimité
32_20260429	Compte financier unique – Budget PRINCIPAL	Unanimité
33_20260429	Compte financier unique – Budget ANNEXE CAMPING	Unanimité
34_20260429	Compte financier unique – Budget ANNEXE CINEMA	Unanimité
35_20260429	Affectation des résultats 2025 - Budget PRINCIPAL	Unanimité
36_20260429	Affectation des résultats 2025 – Budget ANNEXE CAMPING	Unanimité
37_20260429	Affectation des résultats 2025 – Budget ANNEXE CINEMA	Unanimité
38_20260429	Subventions aux associations (Ms AUDOUIN-MANS-Mme NINEY-M. BRIEU ne prennent pas part au vote et s'absentent de la salle)	Unanimité
39_20260429	Budget PRINCIPAL	Unanimité
40_20260429	Budget ANNEXE CAMPING	Unanimité
41_20260429	Budget ANNEXE CINEMA	Unanimité
42_20260429	Modification tableau des effectifs – Postes de policiers municipaux	Unanimité
43_20260429	Syndicat des énergies de la Dordogne – stade Gimel II	Unanimité

La séance est levée à 19 heures 10.

Monsieur le Maire
Jacques AUDOUIN



La secrétaire de séance
Christelle DAUBRESSE



AR Prefecture

024-212403729-20260429-DE 20260429-DE
Reçu le 07/05/2026



VILLE DE
SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-six sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/04/2026

Conseillers en exercice : 29 – présents : 26 - votants : 29

PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - M. Christian CONSTANTY - Mme Françoise CADON - M. Alain BRIEU – Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK - M. Nicolas LESUR - M. Dominique BASTIER – M. Jean-Bernard MARTIN - M. Frédéric TROLONGE - M. Frank PONS – Mme Aline LAÏNÉ - Mme Martine SIMERMAN

PROCURATIONS : Mme Christine CARON à Mme Christine LAFON-GILLET - Mme Aurélie MARTINEZ à Mme Stéphanie HERIGNY – Mme Géraldine JOLY à Mme Aline LAÏNÉ

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.
Mme Christelle DAUBRESSE est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Désignation d'un nouveau membre au Centre Communal d'Action Sociale N° : 28/20260429

Par délibération en date du 8 avril 2026 parvenue en préfecture le 16 avril 2026, il a été procédé à la désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Astier.

Il est proposé de nommer un nouveau membre auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Astier en remplacement de Madame Elisabeth MARTY.

Il est proposé la candidature de Mme Martine SIMERMAN.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

NOMME Mme Martine SIMERMAN en qualité de représentant du conseil municipal au conseil d'administration du C.C.A.S de Saint-Astier en remplacement de Mme MARTY Elisabeth.



Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fi
mairie@saint-astier.fi

AR Prefecture

024 02 2403729-20260429-28_20260429-DE
Reçu le 07/05/2026



VILLE DE
SAINT-ASTIER

RAPPELLE que les élus amenés à siéger au conseil d'administration du C.C.A.S. sont :

**Mme Christine LAFON-GILLET- Mme Christine CARON- Mme Françoise CADON –
Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Nathalie NARDOU –Mme Marie-France DUMAS
Mme Martine SIMERMAN**

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Le secrétaire de séance
Mme Christelle DAUBRESSE

Pour extrait conforme,
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN



Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : *11/05/2026*
Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : *7/05/2026*

Monsieur le Maire
Jacques AUDOUIN



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
3P 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt-six sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/04/2026

Conseillers en exercice : 29 - présents : 26 - votants : 29

PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - M. Christian CONSTANTY - Mme Françoise CADON - M. Alain BRIEU - Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK - M. Nicolas LESUR - M. Dominique BASTIER - M. Jean-Bernard MARTIN - M. Frédéric TROLONGE - M. Frank PONS - Mme Aline LAÎNÉ - Mme Martine SIMERMAN

PROCURATIONS : Mme Christine CARON à Mme Christine LAFON-GILLET - Mme Aurélie MARTINEZ à Mme Stéphanie HERIGNY - Mme Géraldine JOLY à Mme Aline LAÎNÉ
Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.
Mme Christelle DAUBRESSE est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Désignation d'un nouveau membre dans les commissions municipales
N° : 29/20260429

Par délibération en date du 8 avril 2026 parvenue en préfecture le 16 avril 2026, il a été procédé à la création et à la composition des commissions municipales.

Il est proposé de nommer un nouveau membre à la commission municipale « Finances » et à la commission municipale « Culture – communication » en remplacement de Madame Elisabeth MARTY.

Il est proposé la candidature de Mme Martine SIMERMAN.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

DESIGNE à la commission « Finances » et à la commission « Culture – communication »
Mme Martine SIMERMAN en remplacement de Mme Elisabeth MARTY





VILLE DE
SAINT-ASTIER

RAPPELLE la composition de ces commissions :

Commission FINANCES : Mme Christelle DAUBRESSE - M. DELEPLANQUE Bernard – Mme NINEY Sylvie -M. MANS Patrick –M. CASTAING Jean-Claude –M. TROLONGE Frédéric – Mme Martine SIMERMAN

Commission CULTURE – COMMUNICATION : Mme Brigitte MENOT-LACOUR - M. CASTAING Jean-Claude – M. BRIEU Alain – Mme CADON Françoise –Mme LAFON-GILLET Christine – Mme CARON Christine – Mme SIMON Yolande – M. MARTIN Jean-Bernard – Mme Martine SIMERMAN

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Le secrétaire de séance
Mme Christelle DAUBRESSE

Pour extrait conforme,
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN



Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 11/05/2026
Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 7/05/2026

Monsieur le Maire
Jacques AUDOUIN




Mairie de Ville
2 Avenue Jules Ferry
3P 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/04/2026

Conseillers en exercice : 29 – présents : 20 - votants : 22

PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - M. Christian CONSTANTY - Mme Françoise CADON - M. Alain BRIEU – Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK - M. Nicolas LESUR -

PROCURATIONS : Mme Christine CARON à Mme Christine LAFON-GILLET - Mme Aurélie MARTINEZ à Mme Stéphanie HERIGNY – Mme Géraldine JOLY à Mme Aline LAÎNÉ

ABSENTS : M. Dominique BASTIER – M. Jean-Bernard MARTIN - M. Frédéric TROLONGE - M. Frank PONS – Mme Aline LAÎNÉ- Mme Martine SIMERMAN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.
Mme Christelle DAUBRESSE est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Vote des taux d'imposition 2026
N° : 30/20260429**

Monsieur le Maire soumet au vote les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026.

Le conseil municipal doit se prononcer sur :

- *Le taux de taxe sur le foncier bâti*
- *Le taux de taxe sur le foncier non bâti*
- *Le taux de taxe d'habitation (sur les résidences secondaires)*

Pour rappel, les taux votés en 2025 sont :

- Sur les propriétés bâties de **58,99 % (cumul du taux de TFPB communal (33,01%) et du TFPB départemental 2021 (25,98%)**
- Sur les propriétés non bâties de **109 %**
- Sur la taxe d'habitation de **17,75 %**

Le conseil municipal doit donc se prononcer sur 3 taux.





VILLE DE
SAINT-ASTIER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés ;

VOTE les taux d'imposition pour 2026 comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti : **58,99 %**
- Taxe sur le foncier non bâti : **109 %**
- Taxe d'habitation : **17,75 %**

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires et à signer l'état 1259 joint ainsi que tous les documents correspondants.

Le secrétaire de séance
Mme Christelle DAUBRESSE

Pour extrait conforme,
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN



Pour	22
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : *11/05/2026*
Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : *7/05/2026*

Monsieur le Maire
Jacques AUDOUIN





COMMUNE : 372 ST-STIER
 ARRONDISSEMENT : 24 PERIGUEUX
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE PERIGUEUX

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence 2026	Taux plafonds 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produits référence 2026	Taux votés 2026	Produits attendus 2026
	1	2	3	4	5	6	(col. 4 x col. 6)
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	6 169 458	58,99	127,75	6 269 000	3 698 083	58,99	3 698 083
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	98 140	109,00	204,28	98 700	107 583	109,00	107 583
Taxe d'habitation (TH)	514 883	17,75	52,21	472 000	83 780	17,75	83 780
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total		3 889 446		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) - article 1407 ter (CGI)			Taux de MTHRS applicable en 2026	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produit référence 2026 (col. 4 x col. 2 x col. 3)	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)	
			>>>	>>>	>>>	>>>	

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Total des produits attendus
	8	9	
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité	10	
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	3 889 446	58,99	
Taxe d'habitation (TH)	3 889 446 = 1,000 000	109,00	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)	17,75	

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case :

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
								11
	30 242			186 754	0	125 895	- 248 862	94 029

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	94 029
Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	3 889 446
Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026	=	3 983 475

A PERIGUEUX

Le 23 MARS 2026

Pour la Direction des Finances publiques,
 BIANCHINI Didier



Monsieur Max J. AUDOUIN
 Pour la Commune,
 le 29/04/2026



COMMUNE : 372 ST-ASTIER
 ARRONDISSEMENT : 24 PERIGUEUX
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE PERIGUEUX

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière sur le bâti :
 a. Personnes de condition modeste
 b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte
 c. Locaux industriels
 d. Logements sociaux et longue durée

Taxe foncière sur le non bâti :
 a. Par le conseil municipal
 b. Par la loi

Taxe foncière sur le non bâti :
 a. Par le conseil municipal
 b. Par la loi (terres agricoles)
 c. Par la loi (autres)

Cotisation foncière des entreprises :
 a. Par le conseil municipal
 b. Par la loi

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière sur le bâti :
 a. Par le conseil municipal
 b. Par la loi

Taxe foncière sur le non bâti :
 a. Par le conseil municipal
 b. Par la loi (terres agricoles)
 c. Par la loi (autres)

7 021
 0
 159 278
 1 620
 18 835

19 121
 554 002

32 020
 2 647

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes
 b. Centrales électriques
 c. Centrales photovoltaïques
 d. Centrales hydrauliques
 e. Centrales géothermiques
 f. Transformateurs électriques
 g. Stations radioélectriques
 h. Installations gazières et autres
 i. Taxe sur les pylônes

>>>
 >>>

472 000
 >>>
 -46 548
 >>>
 >>>

29 898

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA compensant la TH
 b. TVA compensant la CVAE
 c. Coefficient correcteur
 d. Taux FB commune 2020
 e. Taux FB département 2020

>>>
 >>>

0
 0,939705
 36,71
 25,98

>>>

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taux moyens communaux de 2025 au niveau :

national 12
 départemental 13

39,79
 51,19
 23,67
 >>>

Taux plafonds de 2026

14
 139,48
 226,30
 59,18
 >>>

Taux des EPCI de 2025

15
 11,73
 22,02
 6,97
 >>>

Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)

16
 127,75
 204,28
 52,21
 >>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée
 b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

>>>
 >>>

11,97
 >>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :

a. National
 b. Communal

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser
 b. Taux maximum de la majoration spéciale

Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

26,41

>>>
 >>>

>>>
 >>>

>>>
 >>>

>>>
 >>>

024 212403729-20260429-30_2026 429-DE
 Rec 05/2026

N° 1259 COM (2)
 TAUX
 FDL
 2026

AR Prefecture



VILLE DE
SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/04/2026

Conseillers en exercice : 29 – présents : 20 - votants : 22

PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - M. Christian CONSTANTY - Mme Françoise CADON - M. Alain BRIEU – Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK - M. Nicolas LESUR -

PROCURATIONS : Mme Christine CARON à Mme Christine LAFON-GILLET - Mme Aurélie MARTINEZ à Mme Stéphanie HERIGNY – Mme Géraldine JOLY à Mme Aline LAÏNÉ

ABSENTS : M. Dominique BASTIER – M. Jean-Bernard MARTIN - M. Frédéric TROLONGE - M. Frank PONS – Mme Aline LAÏNÉ- Mme Martine SIMERMAN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.
Mme Christelle DAUBRESSE est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Règlement budgétaire et financier

N° : 31/20260429

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la nomenclature comptable est la M57.

L'article L.1612-30 du CGCT pose l'obligation, pour toutes les entités soumises au référentiel M57, d'adopter un Règlement Budgétaire Financier (RBF) avant toute délibération budgétaire. Il n'existe aucune dérogation à cette disposition.

Le RBF doit en principe être adopté avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement de l'assemblée délibérante.

Il est recommandé qu'il précise les règles budgétaires et financières appelées à durer au cours de la mandature.

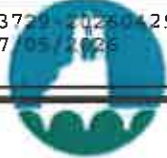
Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

ADOpte le règlement budgétaire et financier de la commune annexé la présente délibération.



AR Prefecture

024-212403729-20260429-31_20260429-DE
Reçu le 07/05/2026



VILLE DE
SAINT-ASTIER

AUTORISE M. le Maire à signer le règlement.

Le secrétaire de séance
Mme Christelle DAUBRESSE

Pour extrait conforme,
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN



Pour	22
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 17/05/2026
Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 7/05/2026

Monsieur le Maire
Jacques AUDOUIN



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/04/2026

Conseillers en exercice : 29 – présents : 20 - votants : 22

PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - M. Christian CONSTANTY - Mme Françoise CADON - M. Alain BRIEU – Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK - M. Nicolas LESUR -

PROCURATIONS : Mme Christine CARON à Mme Christine LAFON-GILLET - Mme Aurélie MARTINEZ à Mme Stéphanie HERIGNY – Mme Géraldine JOLY à Mme Aline LAÏNÉ

ABSENTS : M. Dominique BASTIER – M. Jean-Bernard MARTIN - M. Frédéric TROLONGE - M. Frank PONS – Mme Aline LAÏNÉ- Mme Martine SIMERMAN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.
Mme Christelle DAUBRESSE est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Adoption du compte financier unique 2025 – Budget Principal
N° : 32_20260429**

Le compte financier unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Le vote du CFU constitue ainsi l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le rapport de présentation du CFU est présenté à l'assemblée délibérante.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte financier unique 2025 du budget principal défini comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		552 206,47	593 529,83		593 529,83	552 206,47
Opérations de l'exercice	6 261 476, 92	7 086 372,55	2 784 155,85	2 864 798,02	9 045 632,77	9 951 170,57
TOTAUX	6 261 476, 92	7 638 579, 02	3 377 685,68	2 864 798,02	9 639 162,60	10 503 377,04
Résultats de clôture		1 377 102,10	512 887,66			864 214,44
Restes à réaliser			713 430,07	534 332,26	713 430,07	534 332,26
TOTAUX CUMULES		1 377 102,10	1 226 317,73	534 332,26	713 430,07	1 398 546,70
RESULTATS DEFINITIFS		1 377 102,10	691 985,47			685 116,63

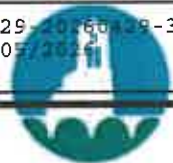
Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

AR Prefecture

024-212403729-20260429-32_20260429-DE
Reçu le 07/05/2026



VILLE DE
SAINT-ASTIER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

ADOpte le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la ville de Saint-Astier

Le secrétaire de séance
Mme Christelle DAUBRESSE

Pour extrait conforme,
Monsieur le Maire
Jacques AUDOUIN



Pour	0
Contre	0
Abstentions	22

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le 11/05/2026
Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le 7/05/2026

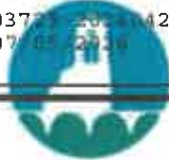
Monsieur le Maire
Jacques AUDOUIN



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/04/2026

Conseillers en exercice : 29 – présents : 20 - votants : 22

PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - M. Christian CONSTANTY - Mme Françoise CADON - M. Alain BRIEU – Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK - M. Nicolas LESUR -

PROCURATIONS : Mme Christine CARON à Mme Christine LAFON-GILLET - Mme Aurélie MARTINEZ à Mme Stéphanie HERIGNY – Mme Géraldine JOLY à Mme Aline LAÏNÉ

ABSENTS : M. Dominique BASTIER – M. Jean-Bernard MARTIN - M. Frédéric TROLONGE - M. Frank PONS – Mme Aline LAÏNÉ- Mme Martine SIMERMAN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Mme Christelle DAUBRESSE est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Adoption du compte financier unique 2025 – Budget annexe Camping
N° : 33/20260429**

Le compte financier unique est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Le vote du CFU constitue ainsi l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le rapport de présentation du CFU est présenté à l'assemblée délibérante.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte financier unique 2025 du budget annexe Camping défini comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés		350,07		198123.36		198473.43
Opération de l'exercice	53078.83	52731.66	22504.61	46611.56	75583.44	99343.22
TOTAUX	53 078,83	53 081,73	22 504,61	244 734,92	75 583,44	297 816,65
Résultats de clôture		2,90		222 230,31	0,00	222 233,21
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES		2,90	0,00	222 230,31	0,00	222 233,21
RESULTATS DEFINITIFS		2,90		222 230,31	0,00	222 233,21



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

ADOpte le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Camping de la ville de Saint-Astier

Le secrétaire de séance
Mme Christelle DAUBRESSE

Pour extrait conforme,
Monsieur le Maire
Jacques AUDOUIN



Pour	0
Contre	0
Abstentions	22

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le 11/05/2026
Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le 7/05/2026

Monsieur le Maire
Jacques AUDOUIN



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/04/2026

Conseillers en exercice : 29 – présents : 20 – votants : 22

PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - M. Christian CONSTANTY - Mme Françoise CADON - M. Alain BRIEU – Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK - M. Nicolas LESUR -

PROCURATIONS : Mme Christine CARON à Mme Christine LAFON-GILLET - Mme Aurélie MARTINEZ à Mme Stéphanie HERIGNY – Mme Géraldine JOLY à Mme Aline LAÏNÉ

ABSENTS : M. Dominique BASTIER – M. Jean-Bernard MARTIN - M. Frédéric TROLONGE - M. Frank PONS – Mme Aline LAÏNÉ- Mme Martine SIMERMAN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Mme Christelle DAUBRESSE est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Adoption du compte financier unique 2025 – Budget annexe du cinéma
N° : 34/20260429**

Le compte financier unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Le vote du CFU constitue ainsi l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le rapport de présentation du CFU est présenté à l'assemblée délibérante.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte financier unique 2025 du **budget annexe cinéma** défini comme suit :

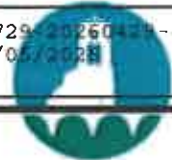
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		25 355,49	37 451,67		37 451,67	25 355,49
Opérations de l'exercice	235 330,54	330 847,78	62 655,39	60 179,76	297 985,93	391 027,54
TOTAUX	235 330,54	356 203,27	100 107,06	60 179,76	335 437,60	416 383,03
Résultats de clôture		120 872,73	39 927,30		39 927,30	120 872,73
Restes à réaliser			134 744,27	75 187,00	134 744,27	75 187,00
TOTAUX CUMULES	0,00	120 872,73	174 671,57	75 187,00	174 671,57	196 059,73
RESULTATS DEFINITIFS		120 872,73	99 484,57			21 388,16

Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

ADOpte le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe cinéma de la ville de Saint-Astier

Le secrétaire de séance
Mme Christelle DAUBRESSE

Pour extrait conforme,
Monsieur le Maire
Jacques AUDOUIN



Pour	0
Contre	0
Abstentions	22

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le *11/05/2026*
Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le *7/05/2026*

Monsieur le Maire
Jacques AUDOUIN



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/04/2026

Conseillers en exercice : 29 – présents : 20 – votants : 22

PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - M. Christian CONSTANTY - Mme Françoise CADON - M. Alain BRIEU – Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK - M. Nicolas LESUR -

PROCURATIONS : Mme Christine CARON à Mme Christine LAFON-GILLET - Mme Aurélie MARTINEZ à Mme Stéphanie HERIGNY – Mme Géraldine JOLY à Mme Aline LAÏNÉ

ABSENTS : M. Dominique BASTIER – M. Jean-Bernard MARTIN - M. Frédéric TROLONGE - M. Frank PONS – Mme Aline LAÏNÉ- Mme Martine SIMERMAN
Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.
Mme Christelle DAUBRESSE est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Affectation des résultats de l'exercice 2025 – Budget Principal
N° : 35/20260429

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder suite au vote du Compte Financier Unique à l'affectation des résultats de la section de fonctionnement à reprendre au budget primitif 2026.

– BUDGET PRINCIPAL :

Dépenses de fonctionnement réalisées : 6.261.476,92 €
Recettes de fonctionnement réalisées : 7.086.372,55 €
Résultat de clôture de l'exercice précédent : 552.206,47€
Résultat de clôture à répartir au BP 2026 : 1.377.102,10 €

Affectation de ce résultat :

En section d'investissement (Art 1068) recettes : 820.000 €
En section de fonctionnement (Art 002) recettes : 557.102,10 €



AR Prefecture

024-212403729-20260429-35_20260429-DE
Reçu le 07/05/2026



VILLE DE
SAINT-ASTIER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE l'affectation des résultats de la section de fonctionnement au budget primitif 2026 comme indiqué ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents.

Le secrétaire de séance
Mme Christelle DAUBRESSE

Pour extrait conforme,
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN



Pour	22
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 11/05/2026
Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 7/05/2026

Monsieur le Maire
Jacques AUDOUIN



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/04/2026

Conseillers en exercice : 29 – présents : 20 – votants : 22

PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - M. Christian CONSTANTY - Mme Françoise CADON - M. Alain BRIEU – Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK - M. Nicolas LESUR -

PROCURATIONS : Mme Christine CARON à Mme Christine LAFON-GILLET - Mme Aurélie MARTINEZ à Mme Stéphanie HERIGNY – Mme Géraldine JOLY à Mme Aline LAÏNÉ

ABSENTS : M. Dominique BASTIER – M. Jean-Bernard MARTIN - M. Frédéric TROLONGE - M. Frank PONS – Mme Aline LAÏNÉ- Mme Martine SIMERMAN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Mme Christelle DAUBRESSE est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Affectation des résultats de l'exercice 2025 – Budget Annexe Camping
N° : 36/20260429**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder suite au vote du Compte Financier Unique à l'affectation des résultats de la section de fonctionnement à reprendre au budget annexe Camping 2026.

– BUDGET ANNEXE CAMPING :

Dépenses de fonctionnement réalisées : 53.078,83 €

Recettes de fonctionnement réalisées : 52.731,66 €

Résultat de clôture de l'exercice précédent : 350,07 €

Résultat de clôture à répartir au BP 2026 : 2,90 €

Affectation de ce résultat :

En section d'investissement (Art 1068) recettes : 0 €

En section de fonctionnement (Art 002) Recettes : 2,90 €





Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE l'affectation des résultats de la section de fonctionnement au budget annexe Camping 2026 comme indiqué ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents.

Le secrétaire de séance
Mme Christelle DAUBRESSE

Pour extrait conforme,
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN



Pour	22
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 11/05/2026
Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 7/05/2026

Monsieur le Maire
Jacques AUDOUIN



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/04/2026

Conseillers en exercice : 29 – présents : 20 – votants : 22

PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - M. Christian CONSTANTY - Mme Françoise CADON - M. Alain BRIEU – Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK - M. Nicolas LESUR -

PROCURATIONS : Mme Christine CARON à Mme Christine LAFON-GILLET - Mme Aurélie MARTINEZ à Mme Stéphanie HERIGNY – Mme Géraldine JOLY à Mme Aline LAÏNÉ

ABSENTS : M. Dominique BASTIER – M. Jean-Bernard MARTIN - M. Frédéric TROLONGE - M. Frank PONS – Mme Aline LAÏNÉ- Mme Martine SIMERMAN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.
Mme Christelle DAUBRESSE est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Affectation des résultats de l'exercice 2025 – Budget Annexe Cinéma
N° : 37/20260429

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder suite au vote du Compte Financier Unique à l'affectation des résultats de la section de fonctionnement à reprendre au budget annexe Cinéma 2026.

- BUDGET ANNEXE CINEMA :

Dépenses de fonctionnement réalisées : 235.330,54 €

Recettes de fonctionnement réalisées : 330.847,78 €

Résultat de clôture de l'exercice précédent : 25.355,49 €

Résultat de clôture à répartir au BP 2026 : 120.872,73 €

Affectation de ce résultat :

En section d'investissement (Art 1068) recettes : 99 500 €

En section de fonctionnement (Art 002) recettes : 21.372,73€



VILLE DE
SAINT-ASTIER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE l'affectation des résultats de la section de fonctionnement au budget annexe Cinéma 2026 comme indiqué ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents.

Le secrétaire de séance
Mme Christelle DAUBRESSE

Pour extrait conforme,
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN



Pour	22
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 11/05/2026
Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 7/05/2026

Monsieur le Maire
Jacques AUDOUIN



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/04/2026

Conseillers en exercice : 29 – présents : 20 - votants : 22

PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - M. Christian CONSTANTY - Mme Françoise CADON - M. Alain BRIEU – Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK - M. Nicolas LESUR -

PROCURATIONS : Mme Christine CARON à Mme Christine LAFON-GILLET - Mme Aurélie MARTINEZ à Mme Stéphanie HERIGNY – Mme Géraldine JOLY à Mme Aline LAÏNÉ

ABSENTS : M. Dominique BASTIER – M. Jean-Bernard MARTIN - M. Frédéric TROLONGE - M. Frank PONS – Mme Aline LAÏNÉ- Mme Martine SIMERMAN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.
Mme Christelle DAUBRESSE est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Subventions aux associations 2026
N° 38_20260429

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée le tableau des subventions pour l'année 2026 joint à la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés ; (M. AUDOUIN Jacques – M. MANS Patrick– Mme NINEY Sylvie et M. Alain BRIEU ne participent pas au vote)

ACCEPTE les subventions énoncées dans le tableau joint à la présente délibération
AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents nécessaires et à accomplir toutes les formalités utiles à la poursuite de cette affaire.

Le secrétaire de séance,
Christelle DAUBRESSE

Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Pour extrait conforme
Monsieur le Maire
Jacques AUDOUIN



Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

AR Prefecture

024-212403729-20260429-38_20260429-DE
Reçu n° 15/2026



VILLE DE
SAINT-ASTIER

Votes Pour	18
Votes Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 11/05/2026

Et la délibération ayant été reçue en préfecture le : 7/05/2026

**Monsieur le Maire
Jacques AUDOUIN**



Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

Subventions aux associations 2026

SUBVENTIONS LOCALES	Montant
Action sociale et humanitaire :	
Donneurs de sang	300,00
F.N.A.C.A	500,00
Secours Catholique	400,00
FOPAC	150,00
PGCATM	
FGRCF	350,00
SOS Chats libres	1 000,00
UPMRAC (Union pér Mutilés Réformés anciens comb)	100,00
Les joyeux compères	200,00
Génération Mouvements	400,00
Le lundi au soleil	250,00
ANOPEX	200,00
Total Action sociale et humanitaire	3 850,00
Associations sportives :	
Ass. Sportive du collège Rimbaud	1 000,00
Club bouliste Astérien	800,00
Club nautique	4 500,00
Gym Bien être- Tulippilates de la Vallée de l'Isle	1 400,00
Ass LIMENS JSA FOOTBALL	13 000,00
J.S.A Karaté Do	4 000,00
JSA Musculation	400,00
USAN Rugby	20 000,00
Saint-Astier Triathlon	6 500,00
J.S.A Cyclisme	8 000,00
Judo Club Astérien	3 000,00
Tennis Club Saint-Astier	
JSA Hand Ball	4 000,00
Léopard Club Astérien	600,00
Les hospitalous	
Le roseau Astérien	800,00
Les Archers d'Astérius	300,00
Total Associations sportives	68 300,00

Vu pour être annexé à la délibération
N° 38/20260429

Le Maire

Jacques AUDOVIN



JA

Education et culture

Amicale laïque L'Etoile

Entredanses

Fet Astier

Foyer socio éducatif du collège

L'air de rien, le plaisir de chanter ensemble(chorale)

Club Les 4 as

Théâtre la Poivrière

Virus

Les amis de l'orgue

La confrérie des jeteurs de dés

Atelier Rouge Théâtre

Métamorphose

Aquariophilie - SAPA

APE des 3 écoles

ETSEM Dordogne

Le big brot

Clocca Aureum (animations médiévales)

Comité des fêtes

Saint-Astier Patrimoine

Total Education et culture

2 000,00

500,00

5 000,00

1 600,00

400,00

300,00

1 000,00

4 000,00

700,00

400,00

500,00

350,00

350,00

450,00

350,00

300,00

1 200,00

2 000,00

300,00

21 700,00**Economie, tourisme et environnement**

Lezamis rétrocampeurs

Pays de l'Isle-Plan façades-Mme NARDOU Paulette

Pays de l'Isle-Plan façades-Mme COUDERC Anne Sophie

Pays de l'Isle-Plan façades-Mme MERCIER Stéphanie

Pays de l'Isle-Plan façades-M ROUSSET Jean Pierre

Pays de l'Isle-Plan façades-M CREDALI Christophe

Leybardie en fête

Comice agricole

Trufficulteurs pétrocoriens

Total Economie, tourisme et environnement

1 000,00

1 000,00

1 000,00

1 000,00

1 000,00

4 000,00

800,00

200,00

10 000,00**Total des subventions locales****103 850,00****AUTRES SUBVENTIONS :**

MFR du Ribéracois

BUQI PERIGORD

Echange franco allemand

France Alzheimer

Lieutenant de louveterie

Asso "Les boules au nez"

LICRA

Secours populaire

ADEPAPE 24

Ligue contre le cancer

Restos du cœur

Couleurs d'Aquitaine (pour concours peintures)

Total des autres subventions

210,00

200,00

900,00

200,00

150,00

200,00

200,00

200,00

200,00

200,00

200,00

400,00

3 260,00**TOTAL GENERAL DES SUBVENTIONS****107 110****Réserve****2 890****TOTAL DU COMPTE 65748****110 000**



VILLE DE
SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/04/2026

Conseillers en exercice : 29 - présents : 20 - votants : 22

PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - M. Christian CONSTANTY - Mme Françoise CADON - M. Alain BRIEU - Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK - M. Nicolas LESUR -

PROCURATIONS : Mme Christine CARON à Mme Christine LAFON-GILLET - Mme Aurélie MARTINEZ à Mme Stéphanie HERIGNY - Mme Géraldine JOLY à Mme Aline LAÏNÉ

ABSENTS : M. Dominique BASTIER - M. Jean-Bernard MARTIN - M. Frédéric TROLONGE - M. Frank PONS - Mme Aline LAÏNÉ - Mme Martine SIMERMAN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.
Mme Christelle DAUBRESSE est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Vote du budget primitif 2026 – Budget principal
N° : 39/20260429**

Le vote du budget primitif permet à l'ordonnateur d'effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année. Il se présente en deux parties qui doivent être chacune en équilibre (les recettes égalent les dépenses) :

➡ La section de fonctionnement : elle retrace toutes les opérations de dépenses et de recette nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité ; l'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité (c'est l'objet du virement à la section d'investissement)

➡ La section d'investissement : elle présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la commune.

Le budget primitif peut être voté jusqu'au 15 avril de l'exercice auquel il s'applique (art. L 1612-2 du CGCT) et jusqu'au 30 avril pour les années électorales.

Le cadre de l'application de l'instruction budgétaire et comptable M57 a été validé par délibération du 20/09/2023.

Le règlement budgétaire et financier a été voté lors du Conseil Municipal du 29 avril 2026.

Le débat d'orientations budgétaires s'étant tenu en réunion du Conseil Municipal le 25 Février 2026, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le vote du budget primitif 2026 avec sa note de présentation synthétique.

Il a été étudié en Commission des finances le 24 avril 2026



VILLE DE
SAINT-ASTIER

Les dépenses et recettes de la section de fonctionnement (arrondi à l'euro) :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	1.495.152	Excédent 2025 reporté	557.102
Dépenses de personnel	2.489.000	Recettes des services	427.652
Autres charges de gestion	817.907	Impôts et taxes	4.094.015
Charges financières	119.877	Dotations/participations	2.234.057
Charges exceptionnelles	50	Autres recettes de gestion courante	126.000
Attributions de compensation	1.366.413	Produits financiers	19.456
Dépenses imprévues		Atténuation de charges	12.101
Total des dépenses réelles	6.288.399	Total des recettes réelles	7.470.383
Amortissements et provisions	363.634	Travaux en régie	
Virement à la section d'investissement	831.920	Op ordre - Reprise sur provisions	13.570
Total général	7.483.953	Total général	7.483.953

Vue d'ensemble de la section d'investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement emprunts	590.800	Résultat fonctionnement capitalisé	820.000
Opération non individualisable	85.615	Virement du fonctionnement	831.920
Résultat investissement 2025	512.888	Cessions	10.084
		Emprunts	
Opérations	1.005.238	FCTVA	350.000
Dépenses imprévues		Taxe aménagement	10.000
		Charges à répartir	21.872
		Subvention investissement	
Op ordre (reprise provision..)		Amortissements	329.763
TOTAL DEPENSES	2.194.541	TOTAL RECETTES	2.373.639
Restes à réaliser	713.430	Restes à réaliser	534.332
TOTAL BP 2026	2.907.971	TOTAL BP 2026	2.907.971

Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés ;

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2026 de la ville de Saint-Astier, par chapitre et par nature, en section de fonctionnement et d'investissement
AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents.

Le secrétaire de séance
Mme Christelle DAUBRESSE

Pour extrait conforme,
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN



Pour	22
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le 11/05/2026
Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le 7/05/2026

Monsieur le Maire
Jacques AUDOUIN



AR Prefecture

024-212403729-20260429-39_20260429-DE
Reçu le 07/05/2026



VILLE DE
SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/04/2026

Conseillers en exercice : 29 – présents : 20 - votants : 22

PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - M. Christian CONSTANTY - Mme Françoise CADON - M. Alain BRIEU – Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK - M. Nicolas LESUR -

PROCURATIONS : Mme Christine CARON à Mme Christine LAFON-GILLET - Mme Aurélie MARTINEZ à Mme Stéphanie HERIGNY – Mme Géraldine JOLY à Mme Aline LAÏNÉ

ABSENTS : M. Dominique BASTIER – M. Jean-Bernard MARTIN - M. Frédéric TROLONGE - M. Frank PONS – Mme Aline LAÏNÉ- Mme Martine SIMERMAN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.
Mme Christelle DAUBRESSE est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Vote du budget primitif 2026 – Budget annexe du camping
N° : 40/20260429**

Le vote du budget primitif permet à l'ordonnateur d'effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année. Il se présente en deux parties qui doivent être chacune en équilibre (les recettes égalent les dépenses) :

➡ La section de fonctionnement : elle retrace toutes les opérations de dépenses et de recette nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité ; l'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité (c'est l'objet du virement à la section d'investissement)

➡ La section d'investissement : elle présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la commune.

Le budget primitif peut être voté jusqu'au 15 avril de l'exercice auquel il s'applique (art. L 1612-2 du CGCT) et jusqu'au 30 avril pour les années électorales.

Le cadre de l'application de l'instruction budgétaire et comptable M57 a été validé par délibération du 20/09/2023.

Le règlement budgétaire et financier a été voté lors du Conseil Municipal du 29 avril 2026

Le débat d'orientations budgétaires s'étant tenu en réunion du Conseil Municipal

le 25 Février 2026, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le vote du budget annexe du Camping 2026 avec sa note de présentation synthétique.

Il a été étudié en Commission des finances le 24 avril 2026.



VILLE DE
SAINT-ASTIER

	Fonctionnement	Investissement	TOTAUX
Dépenses	38.949 €	255.830 €	294.779 €
Recettes	38.949 €	255.830 €	294.779 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

ADOpte le budget annexe du camping de l'exercice 2026, par chapitre et par nature, en section de fonctionnement et d'investissement

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents.

Le secrétaire de séance
Mme Christelle DAUBRESSE

Pour extrait conforme,
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN



Pour	22
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le 11/05/2026
Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le 7/05/2026

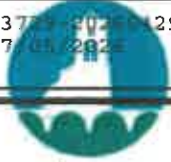
Monsieur le Maire
Jacques AUDOUIN



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/04/2026

Conseillers en exercice : 29 – présents : 20 – votants : 22

PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - M. Christian CONSTANTY - Mme Françoise CADON - M. Alain BRIEU – Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK - M. Nicolas LESUR -

PROCURATIONS : Mme Christine CARON à Mme Christine LAFON-GILLET - Mme Aurélie MARTINEZ à Mme Stéphanie HERIGNY – Mme Géraldine JOLY à Mme Aline LAÏNÉ

ABSENTS : M. Dominique BASTIER – M. Jean-Bernard MARTIN - M. Frédéric TROLONGE - M. Frank PONS – Mme Aline LAÏNÉ- Mme Martine SIMERMAN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.
Mme Christelle DAUBRESSE est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Vote du budget primitif 2026 – Budget annexe du cinéma
N° : 41/20260429**

Le vote du budget primitif permet à l'ordonnateur d'effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année. Il se présente en deux parties qui doivent être chacune en équilibre (les recettes égalent les dépenses) :

➡ La section de fonctionnement : elle retrace toutes les opérations de dépenses et de recette nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité ; l'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité (c'est l'objet du virement à la section d'investissement)

➡ La section d'investissement : elle présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la commune.

Le budget primitif peut être voté jusqu'au 15 avril de l'exercice auquel il s'applique (art. L 1612-2 du CGCT) et jusqu'au 30 avril pour les années électorales.

Le cadre de l'application de l'instruction budgétaire et comptable M57 a été validé par délibération du 20/09/2023.

Le règlement budgétaire et financier a été voté lors du Conseil Municipal du 29 avril 2026.

Le débat d'orientations budgétaires s'étant tenu en réunion du Conseil Municipal

le 25 Février 2026, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le vote du budget annexe du Cinéma 2026 avec sa note de présentation synthétique.

Il a été étudié en Commission des finances le 24 avril 2026.

Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

AR Prefecture

024-212403733-2026-41_20260429-DE
Reçu le 07/05/2026



VILLE DE
SAINT-ASTIER

	Fonctionnement	Investissement	TOTAUX
Dépenses	333.670 €	257.757 € (1)	591.427 €
Recettes	333.670 €	257.757 € (2)	591.427 €

(1) Dont Restes à réaliser = 134.744 €

(2) Dont restes à réaliser = 75.187 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

ADOpte le budget annexe du cinéma de l'exercice 2026, par chapitre et par nature, en section de fonctionnement et d'investissement.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents.

Le secrétaire de séance
Mme Christelle DAUBRESSE

Pour extrait conforme,
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN



Pour	22
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le 11/05/2026
Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le 7/05/2026

Monsieur le Maire
Jacques AUDOUIN



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tel. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr

AR Prefecture

024-212403729-20260429-42_20260429-DE
Reçu le 07/05/2026



VILLE DE
SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/04/2026

Conseillers en exercice : 29 - présents : 20 - votants : 22

PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - M. Christian CONSTANTY - Mme Françoise CADON - M. Alain BRIEU - Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK - M. Nicolas LESUR -

PROCURATIONS : Mme Christine CARON à Mme Christine LAFON-GILLET - Mme Aurélie MARTINEZ à Mme Stéphanie HERIGNY - Mme Géraldine JOLY à Mme Aline LAÏNÉ

ABSENTS : M. Dominique BASTIER - M. Jean-Bernard MARTIN - M. Frédéric TROLONGE - M. Frank PONS - Mme Aline LAÏNÉ - Mme Martine SIMERMAN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.
Mme Christelle DAUBRESSE est nommée secrétaire de séance.

OBJET : Création de deux emplois de policiers municipaux multigrades et suppression simultanée d'un emploi de policier municipal sur le grade de chef de service de police municipal principal de 2^e classe.

N° : 42/20260429

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Vu le budget de la collectivité,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Considérant que conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le départ par mutation, au 1er mai 2026, de l'agent occupant le poste de Chef de service de police municipale principal de 2^e classe,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité des missions de police municipale et la volonté de renforcer ce service,



Hôtel de Ville
2 Avenue Jules Ferry
BP 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fi
mairie@saint-astier.fi



VILLE DE
SAINT-ASTIER

Considérant la nécessité de ne pas restreindre les recrutements à un seul grade et d'ouvrir les postes aux cadres d'emplois de catégories B et C de la filière police municipale

Le Maire propose au Conseil municipal :

- La création de deux emplois de policiers municipaux à temps complet, à compter du 1er mai 2026, afin d'assurer les missions de police municipale au sein de la collectivité ;

Ces emplois pourront être pourvus par des fonctionnaires relevant des grades suivants :

- Gardien-brigadier
 - Brigadier
 - Brigadier-chef principal
 - Chef de service de police municipale
 - Chef de service de police municipale principal de 2^e classe
 - Chef de service de police municipale principal de 1^{re} classe
- La suppression simultanée, à compter du 1er mai 2026, de l'emploi de Chef de service de police municipale principal de 2^e classe à temps complet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- Adopte ces propositions
- Approuve la modification du tableau des emplois et des effectifs ;
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.
- Autorise M. le Maire à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires.

Le secrétaire de séance
Mme Christelle DAUBRESSE

Pour extrait conforme,
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN



Pour	22
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 11/05/2026

Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 11/05/2026

Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
3P 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80

Fax : 05 53 07 63 54



mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr



VILLE DE
SAINT-ASTIER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT-ASTIER**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle du conseil municipal, au nombre de vingt sous la présidence de M. AUDOUIN Jacques, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/04/2026

Conseillers en exercice : 29 – présents : 20 - votants : 22

PRESENTS : M. Jacques AUDOUIN - Mme Marie-France DUMAS - M. Éric CHEVALIER - Mme Sylvie NINEY - M. DELEPLANQUE Bernard - Mme Christelle DAUBRESSE - M. Patrick MANS - Mme Stéphanie HERIGNY - M. Jean-Claude CASTAING - M. Jacky PRIGENT - Mme Brigitte MENOT-LACOUR - Mme Christine LAFON-GILLET - M. Pascal LACOMBE - M. Christian CONSTANTY - Mme Françoise CADON - M. Alain BRIEU – Mme Nathalie NARDOU - Mme Yolande SIMON - M. Sébastien HORNECK - M. Nicolas LESUR -

PROCURATIONS : Mme Christine CARON à Mme Christine LAFON-GILLET - Mme Aurélie MARTINEZ à Mme Stéphanie HERIGNY – Mme Géraldine JOLY à Mme Aline LAÏNÉ

ABSENTS : M. Dominique BASTIER – M. Jean-Bernard MARTIN - M. Frédéric TROLONGE - M. Frank PONS – Mme Aline LAÏNÉ- Mme Martine SIMERMAN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

Mme Christelle DAUBRESSE est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Syndicat des Energies de la Dordogne (SDE 24) – Eclairage du stade Gimel II
N° : 43/20260429**

M. le Maire expose qu'il conviendrait d'effectuer une étude portant sur l'éclairage public des points suivants :

- Dans le cadre du projet du terrain synthétique sur le stade d'entraînement du complexe sportif de Gimel, il est envisagé de moderniser l'éclairage existant par l'installation de luminaires LED.
Il est donc proposé de missionner le SDE 24 pour faire une étude de ce projet, pour notamment savoir si les mats existants peuvent supporter cette modernisation.

La commune de Saint-Astier, adhérente au **Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne**, a transféré sa compétence éclairage public.

Un engagement de la commune est nécessaire pour permettre au Syndicat de réaliser les études techniques qui permettront à la collectivité de se prononcer sur sa volonté d'effectuer les travaux.

Dans le cas, où la commune de Saint-Astier ne donnerait pas une suite favorable au projet dans un délai de six mois (sauf demande motivée dans le cas de travaux coordonnés avec les programmes d'effacement, de renforcement du réseau électrique sous maîtrise d'ouvrage du SDE 24 ou de demande de DETR en cours), elle s'engage à rembourser au SDE 24 les frais d'étude.





VILLE DE
SAINT-ASTIER

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

SOLLICITE le SDE 24 afin d'engager les études techniques,

S'ENGAGE à prendre en charge le coût de l'étude, si elle n'était pas suivie de travaux après six mois,

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit Syndicat

Le secrétaire de séance
Mme Christelle DAUBRESSE

Pour extrait conforme,
Monsieur le Maire,
Jacques AUDOUIN



Pour	22
Contre	0
Abstention	0

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 11/05/2026

Et la délibération ayant été reçue en Préfecture le : 7/05/2026

Monsieur le Maire
Jacques AUDOUIN



Hôtel de Ville

2 Avenue Jules Ferry
3P 75 - 24110 - Saint-Astier

Tél. : 05 53 02 42 80
Fax : 05 53 07 63 54

mairie-saint-astier.fr
mairie@saint-astier.fr